



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 102654

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les inquiétudes relatives à la répartition de la future enveloppe du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDP). Alors que la circulaire 2011 sur le montant et la répartition du FIDP se fait toujours attendre, plusieurs élus locaux s'inquiètent, déplorant dans un communiqué daté du 14 février « les décisions budgétaires du Gouvernement concernant le financement national de la prévention de la délinquance » et, notamment, le caractère « disproportionné » des crédits qui seraient prévus pour la vidéosurveillance, au détriment des actions « humaines » de prévention qui ne représenteraient que 14 %. Le FIDP finance notamment des actions de lutte contre les violences intrafamiliales, destinées non seulement à l'accueil et à l'information des femmes victimes de violences mais aussi à la prise en charge des auteurs de ces violences, ce qui constitue une condition essentielle de la prévention de la récidive. Elle s'inquiète que le développement de la vidéosurveillance ne s'effectue au détriment de ces interventions à caractère social ou éducatif dont l'utilité n'est cependant pas contestable. Elle lui demande donc d'indiquer quelle place et quelles enveloppes de crédits seront consacrées à ces actions dans la circulaire actuellement en préparation sur l'utilisation des crédits du FIDP pour 2011 et si ceux-ci apporteront une contribution au financement du troisième plan de lutte contre les violences envers les femmes dont il vient d'annoncer le lancement.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102654

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2444

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)